

PSC des Hospitaliers – Deuxième réunion

Alors que l'intersyndicale avait claqué la porte vendredi dernier à la première réunion avec le ministère de la Santé sur la mise en place de la PSC, elle avait explicitement posé deux questions essentielles à la DGOS pour continuer les travaux à la deuxième réunion. Elle souhaitait obtenir le périmètre financier que le gouvernement voulait dédier à cette mesure, et surtout, obtenir des engagements sur la possibilité de modifier la Loi de 1986 afin de rendre accessible à tous les hospitaliers le dispositif de la gratuité des soins (reste à charge).

Aujourd’hui, le ministère n’a pu répondre précisément aux questions. Mais il nous a indiqué qu’il nous transmettrait, avant la troisième réunion programmée mercredi prochain, un projet d’accord de méthode dans lequel les réponses à nos questions devraient figurer. Un certain nombre d’arbitrages ne sont pas encore pris, et nous pensons que l’actualité politique occupe plus les deux des trois ministres concernés que la PSC des hospitaliers.

Quant à la Ministre de la Santé, elle semble plus occupée par sa réélection à la députation et par les médecins libéraux, que de venir ouvrir enfin les négociations.

La PSC, pourtant très attendue par les hospitaliers, n'est manifestement pas une priorité pour la Ministre de la Santé, Mme Stéphanie RIST. Étant elle-même médecin hospitalier, elle ne rencontre pas de difficultés de prise en charge et encore moins de pouvoir d'achat au regard de ses émoluments gouvernementaux.

La surprise du jour a été l'annonce par la CFDT des propositions qu'elle portait sur le dossier. En effet, en annonçant être favorable à une prise en charge à la hauteur de 100 % du panier de soins, elle se rallie, d'une certaine manière, à l'intersyndicale qui souhaite une extension de la gratuité des soins. Nous ne pouvons que nous satisfaire de ce changement de cap, le ministère se trouvant maintenant face à un bloc revendiquant la même chose, mais sous une autre forme. L'option posée par la CFDT coûtera toutefois plus cher car il y aura des frais de gestion à hauteur de 20 % environ qu'il faudra payer aux mutuelles ou aux assurances gestionnaires du futur dispositif.

Autre bonne nouvelle, la DGOS a écarté toute ponction ou arrêt du CGOS. En cela, elle valide les engagements d'Amélie DE MONTCHALIN en 2021.

La réunion de mercredi sera donc attendue avec impatience et devrait éclaircir la position des Ministres (Budget, Fonction Publique et Santé) sur les montants de financement, du reste à charge gratuit et de la prévoyance.